

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00137
Numéro SIREN : 411 221 963
Nom ou dénomination : A.A.C.I ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET CONSEILS A
L'INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2024 sous le numéro de dépôt A2024/002629

A.A.C.I.

**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET CONSEILS A
L'INTERNATIONAL**

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la société A.A.C.I. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET
CONSEILS A L'INTERNATIONAL, société à
responsabilité limitée, en société par actions
simplifiée.**

A.A.C.I.

**ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET CONSEILS A
L'INTERNATIONAL**

6 Avenue du Pré Félin - PAE Les Glaisins – Annecy-Le-Vieux

74940 ANNECY

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 Euros

RCS ANNECY 411 221 963

Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la société A.A.C.I. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET
CONSEILS A L'INTERNATIONAL, société à
responsabilité limitée, en société par actions
simplifiée.

-1-

**A.A.C.I. ASSISTANCE
ADMINISTRATIVE ET
CONSEILS A**

L'INTERNATIONAL

*Rapport du commissaire à
la transformation et du
commissaire aux comptes
sur la transformation de
la société A.A.C.I.*

**ASSISTANCE
ADMINISTRATIVE ET
CONSEILS A**

**L'INTERNATIONAL,
société à responsabilité
limitée, en société par
actions simplifiée**

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société A.A.C.I. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET
CONSEILS A L'INTERNATIONAL, société à responsabilité limitée, en société par
actions simplifiée.**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 15 février 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la CNCC relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels au 31 décembre 2023 de la société présentent un bénéfice de 5.505 euros. Le compte de résultat de la société A.A.C.I. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET CONSEILS A L'INTERNATIONAL présente un bénéfice d'exploitation positif depuis plusieurs années ce qui montre sa capacité à générer du résultat et donc à être régulièrement bénéficiaire.
- Au 31 décembre 2023, le capital social de la société est de 8.000 euros et les capitaux propres sont positifs à hauteur de 87.460 euros. A notre connaissance, aucun évènement ou distribution ayant une incidence significative sur les capitaux propres n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023 et ce, jusqu'à la date du présent rapport.
- Au 31 décembre 2023, sur un total bilan de 106.459 euros, l'actif de la société se compose principalement de disponibilités pour un montant de 93.446 euros.
- Le passif de la société se compose principalement des capitaux propres pour 87.460 euros et de dettes d'exploitation et diverses pour un montant de 18.999 euros, inférieurs au montant de la trésorerie.
- A notre connaissance, aucun évènement ayant une incidence significative sur les équilibres financiers n'est intervenu depuis le 31 décembre 2023 et ce, jusqu'à la date du présent rapport.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

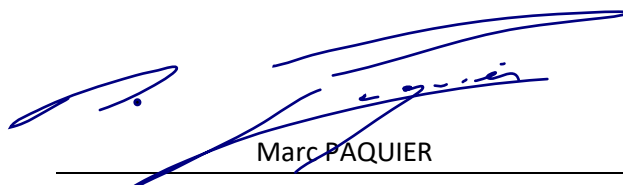
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Annecy, le 08 mars 2024

Le commissaire aux comptes et à la transformation,

Audicé Alpes
Commissaires aux comptes



Marc PAQUIER